

CONDITIONS GENERALES SPECIFIQUES AU SERVICE OPTION INTERNATIONALE

En vigueur à compter du 23 novembre 2025

Article 1 : Souscription du Service

Le service Option Internationale peut être souscrit par toute personne physique, âgée d'au moins 11 ans, titulaire d'un compte de dépôt particuliers dans les livres de la Banque et d'une carte bancaire Visa.

Le compte ouvert au titre du service Option Internationale fonctionne sous la seule signature du Client, excepté pendant la période de minorité, durant laquelle le client doit bénéficier d'une autorisation expresse de son/ses représentant(s) légal (aux).

Article 2 : Contenu du Service

Le service Option Internationale permet au Client de bénéficier d'avantages tarifaires pour ses opérations de retraits d'espèces et de paiements par carte bancaire en zone euro et hors zone euro ainsi que sur les virements à l'international (hors frais de change et du correspondant). Il n'est possible de souscrire qu'une seule Option Internationale par compte (joint ou individuel). Les avantages tarifaires s'appliquent au nombre d'opérations de retrait ou de paiement effectuées sur le compte (individuel ou joint), quel que soit le nombre de carte(s) bancaire(s) souscrite(s).

En fonction des besoins du Client, trois formules sont proposées :

Formule 1: Voyage

Dans les conditions prévues par les conditions générales de fonctionnement des cartes bancaires, le Client pourra effectuer dans un Etat autre que la France :

- En zone euro : des retraits d'espèces, des paiements par carte et des virements SEPA sur Crédit Coopératif Direct (CCD) en nombre illimité. Les retraits d'espèces devront être effectués dans les distributeurs automatiques de billets situés dans des pays de la zone euro.
- Hors zone euro : un nombre limité, par mois, de retraits d'espèces et de paiements par carte défini dans les Conditions Tarifaires applicables à la clientèle des Particuliers. Les virements internationaux (hors SEPA) ne sont pas inclus dans cette formule.

Formule 2 : Séjour

Dans les conditions prévues par les conditions générales de fonctionnement des cartes bancaires, le Client pourra effectuer dans un Etat autre que la France :

- En zone euro : des retraits d'espèces, des paiements par carte et des virements SEPA sur CCD en nombre illimité. Les retraits devront être effectués dans les distributeurs automatiques de billets situés dans des pays de la zone euro.
- Hors zone euro : des paiements par carte en nombre illimité et un nombre limité par mois de retraits ainsi que de virements internationaux défini dans les Conditions Tarifaires applicables à la clientèle des Particuliers.

Formule 3 : Séjour+

Dans les conditions prévues par les conditions générales de fonctionnement des cartes bancaires, le Client pourra effectuer dans un Etat autre que la France :

- En zone euro : des retraits d'espèces, des paiements par carte et des virements SEPA sur CCD en nombre illimité. Les retraits devront être effectués dans les distributeurs automatiques de billets situés dans des pays de la zone euro.
- Hors zone euro : des paiements et des retraits par carte en nombre illimité ainsi qu'un nombre limité de virements internationaux défini dans les Conditions Tarifaires applicables à la clientèle des Particuliers.

Chaque premier jour du mois, le compteur des opérations éligibles au service est remis à zéro.

Toutes opérations effectuées non incluses et/ou allant au-delà du nombre limité défini dans la formule choisie seront facturées selon les Conditions Tarifaires applicables à la clientèle des Particuliers.

Article 3 : Tarification

Le service Option Internationale est facturé moyennant le prélèvement d'une cotisation mensuelle sur le compte de dépôt associé définie dans les Conditions Tarifaires applicables à la clientèle des Particuliers.

Article 4 : Durée - Résiliation du service - Modification

Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 ou de deux mois pour la formule 2 ou 3, renouvelable par tacite reconduction pour une durée indéterminée en l'absence de résiliation du service au plus tard à l'échéance de la période initiale d'un mois pour la formule 1 ou de deux mois pour la formule 2 ou 3.

Le client peut résilier ce service, à tout moment et sans préavis, par lettre adressée à la Banque, après cette période :

- d'un mois d'engagement pour la formule 1,
- de deux mois d'engagement pour la formule 2,
- de deux mois d'engagement pour la formule 3.

La résiliation de l'Option Internationale n'interviendra qu'à compter du premier prélèvement de la cotisation pour la formule 1 – Voyage, et du deuxième prélèvement pour la formule 2 – Séjour ou la formule 3 – Séjour+.

La Banque pourra résilier le service Option Internationale en respectant un délai de préavis de deux mois.

La Banque se réserve le droit de résilier de plein droit l'option, sans préavis, en cas de :

- placement du Client sous un régime de protection de la personne majeure (tutelle, curatelle),
- décès du Client,
- clôture du compte de dépôt du Client.

La résiliation des conditions générales de fonctionnement des cartes bancaires ou le retrait de la carte à l'initiative de la Banque entraîne également la résiliation automatique du service.

La Banque se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales et les conditions tarifaires du service après en avoir préalablement informé le client deux mois avant la date d'application envisagée, sur support papier ou sur tout autre support durable. La Banque et le Client conviennent que l'absence de contestation du Client dans ce délai vaut acceptation par ce dernier des modifications. En cas de refus du Client, il peut résilier sans frais, avant la date d'application des modifications, le service. A défaut de résiliation dans ce délai, les modifications lui seront opposables.

Protection des données à caractère personnel :

Dans le cadre de la signature et de l'exécution de la Convention, et plus généralement de sa relation avec le Client, la Banque recueille et traite des données à caractère personnel concernant :

- le Client et
- les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de la famille du Client...).

Les informations expliquant

- pourquoi et comment ces données sont utilisées,
 - combien de temps elles seront conservées,
 - ainsi que les droits dont les personnes concernées disposent sur leurs données,
- figurent dans la notice d'information de la Banque sur le traitement des données à caractère personnel.

Cette notice est portée à la connaissance des personnes concernées lors de la première collecte de leurs données. Elles peuvent y accéder à tout moment, sur le site internet de la Banque <https://www.credit-cooperatif.coop/votre-banque/tarifs-et-informations-reglementaires/protection-donnees-personnelles> ou en obtenir un exemplaire auprès de leur centre d'affaires.

La Banque communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.